



## Fermeture exceptionnelle de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé aux dates suivantes :

**vendredi 26 janvier 2024**

**ainsi que du vendredi 9 février au mercredi 14 février 2024 inclus.**

En cas d'urgence durant ces périodes, veuillez prendre contact avec M. Stéphane Brosy, maire, au 079 209 27 19.

## Assemblée bourgeoise du 14 décembre 2023

Les 9 ayants-droits bourgeois présents à l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2023 ont :

1. Approuvé le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1<sup>er</sup> février 2023.
2. Acceptés l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la bourgeoisie et la commune.

## Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023

Les 21 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023 ont :

1. Approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023.
2. Accepté la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
3. Accepté l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie.
4. Accepté une dépense de CHF 20'000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne.
5. Accepté les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024.

## Bibliobus – Horaire 2024

Rendez-vous : Place de parc devant l'administration communale, près de l'église  
**mercredi de 16h30 à 18h30**

<b>31 janvier</b>	<b>28 août</b>
<b>28 février</b>	<b>25 septembre</b>
<b>27 mars</b>	<b>23 octobre</b>
<b>Lundi 6 mai</b>	<b>20 novembre</b>
<b>29 mai</b>	<b>18 décembre</b>
<b>26 juin</b>	

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans le village, veuillez consulter l'horaire sur le site du Bibliobus : [www.bibliobus.ch](http://www.bibliobus.ch).

## Dates à retenir

<b>01.02.2024</b>	Séance d'information « Révision du Plan d'aménagement local (PAL) », Epicentre
<b>02.03.2024</b>	Soirée Choucroute et spectacle du FC Pleigne
<b>16.03.2024</b>	Loto FC Pleigne
<b>15-16.06.2024</b>	Fête du village et Sentier gourmand